

Prévisions budgétaires  
2011-2012  
et  
Rapport financier préliminaire  
2010-2011

**Le 31 mars 2011**



*Commission de la représentation  
électorale du Québec*

***Mise à jour : 2011-03-28 – 14:30***



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	5
<b>Section 1</b>	
<b>Prévisions budgétaires de la Commission de la représentation électorale du Québec 2011-2012 (élément 02)</b> .....	7
1.1 Comparaison entre les prévisions budgétaires 2011-2012 et les prévisions budgétaires 2010-2011 (élément 02) .....	9
<b>Section 2</b>	
<b>Rapport financier préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec 2010-2011 (élément 02) – Dépenses estimées au 31 mars 2011</b> .....	13
2.1 Comparaison entre les prévisions budgétaires 2010-2011 et les dépenses estimées au 31 mars 2011 (élément 02) .....	15



# Introduction

Conformément à l'article 543 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), la Commission de la représentation électorale du Québec remet au président de l'Assemblée nationale ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011-2012 ainsi qu'un rapport financier préliminaire de l'exercice précédent (réf. article 544 de la Loi électorale).

Les données qui apparaissent dans le *Rapport financier préliminaire* indiquent les dépenses estimées au 31 mars 2011. Les informations utilisées pour la production de ce document sont tirées des rapports financiers comptabilisés au 28 février 2011 ainsi que d'une estimation des dépenses et des frais engagés pour le mois de mars 2011.

L'étude des prévisions est confiée à une commission parlementaire, laquelle les approuve et dépose son rapport à l'Assemblée nationale (réf. articles 544 et 546 de la Loi électorale).

Toutefois, l'étude en commission parlementaire des prévisions budgétaires n'a pas lieu lorsque la procédure de délimitation des circonscriptions est en cours. Dans ce cas, le seul dépôt à l'Assemblée nationale des prévisions budgétaires de la Commission tient lieu d'approbation (réf. article 547 de la Loi électorale).

Enfin, mentionnons que dans les trois mois qui suivent la publication à la *Gazette officielle du Québec* de la liste des circonscriptions, la Commission de la représentation doit remettre au président de l'Assemblée nationale un rapport des dépenses reliées à la délimitation de ces circonscriptions (réf. article 548 de la Loi électorale).



Les prévisions budgétaires des dépenses 2011-2012 contenues dans ce rapport sont légèrement différentes de celles que la Commission de la représentation électorale du Québec a fait parvenir au Secrétariat du Conseil du trésor, pour l'exercice financier 2011-2012, aux fins de la publication du *Livre des crédits*. Ces renseignements se retrouvent dans le volume 1 du *Budget de dépenses 2011-2012*, réservé aux crédits et aux plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, au Programme 03 – Administration du système électoral lequel comprend trois éléments :

- Élément 01 – Gestion interne et soutien;
- **Élément 02 – Commission de la représentation électorale;**
- Élément 03 – Activités électorales.

Aussi, ces prévisions budgétaires ne tiennent pas compte des crédits qui pourraient être nécessaires pour terminer les travaux de délimitation des circonscriptions électorales provinciales.

Selon les décisions qui seront prises quant au projet de tenir les élections municipales et scolaires à la même date, il est possible que des crédits supplémentaires soient nécessaires au chapitre de la délimitation du territoire scolaire.

Dans les tableaux qui suivent, nous traitons uniquement des informations financières pour l'élément 02 – Commission de la représentation électorale.

Le Directeur général des élections du Québec fournit à la Commission de la représentation électorale du Québec toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions, en particulier les services de son personnel.

**Programme 03 – Administration du système électoral**

Budget des dépenses	Élément 02 Commission de la représentation électorale
<b>Commission de la représentation électorale</b>	
Administration	7 005
CRE – Provincial	0
CRE – Municipal	19 800
CRE – Scolaire	50 300
<b>TOTAL</b>	<b>77 105</b>

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Élément 02 Commission de la représentation électorale
<b>Fonctionnement</b>	
Frais de déplacement	7 105
Contrats de services professionnels	11 000
Contrats de nature technique	59 000
Location de biens meubles	0
Fournitures et autres dépenses	0
<b>TOTAL</b>	<b>77 105</b>

Budget d'investissements (supercatégorie)	Élément 02
<b>Immobilisations</b>	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Les prévisions budgétaires des dépenses 2011-2012 de la Commission de la représentation électorale du Québec sont supérieures de 12 600 \$ par rapport à celles de 2010-2011 (réf. page 10).

Le budget 2011-2012 est composé de sommes nécessaires à ses responsabilités administratives ainsi qu'aux activités reliées à la délimitation des territoires municipal et scolaire. En conséquence, des crédits supplémentaires pourraient être nécessaires pour terminer les travaux de délimitation des circonscriptions électorales provinciales.

De plus, comme il est mentionné à la page 7, des crédits supplémentaires pourraient aussi être nécessaires pour la délimitation du territoire scolaire.

## Section 1.1

### Comparaison entre les prévisions budgétaires 2011-2012 et les prévisions budgétaires 2010-2011

#### Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Prévisions budgétaires 2011-2012 ①	Prévisions budgétaires 2010-2011 ②	Écarts ① - ②
<b>Commission de la représentation électorale</b>			
Administration	7 005	6 205	800
CRE – Provincial	0	0	0
CRE – Municipal	19 800	0	19 800
CRE – Scolaire	50 300	58 300	(8 000)
<b>TOTAL</b>	<b>77 105</b>	<b>64 505</b>	<b>12 600</b>

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Prévisions budgétaires 2011-2012 ①	Prévisions budgétaires 2010-2011 ②	Écarts ① - ②
<b>Fonctionnement</b>			
Frais de déplacement	7 105	7 805	(700)
Contrats de services professionnels	11 000	32 200	(21 200)
Contrats de nature technique	59 000	24 500	34 500
Location de biens meubles	0	0	0
Fournitures et autres dépenses	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>77 105</b>	<b>64 505</b>	<b>12 600</b>

Budget d'investissements (supercatégorie)	①	②	① - ②
Immobilisations	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Élément 02 – Commission de la représentation électorale**

Budget des dépenses	Écarts
<b>Commission de la représentation électorale</b>	
Administration	800
CRE – Provincial	0
CRE – Municipal	19 800
CRE – Scolaire	(8 000)
<b>TOTAL</b>	<b>12 600</b>

**Notes explicatives**

**Administration** 800 \$

L'écart est non significatif.

**CRE – Municipal** 19 800 \$

Le budget servira à l'élaboration et à l'impression de documents concernant le redécoupage municipal.

**CRE – Scolaire** (8 000 \$)

Le budget de 50 300 \$ servira principalement au processus de délimitation du territoire scolaire.



## Section 2

### Rapport financier préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec 2010-2011 (élément 02) – Dépenses estimées au 31 mars 2011

#### Programme 03 – Administration du système électoral

Budget des dépenses	Élément 02 Commission de la représentation électorale
<b>Commission de la représentation électorale</b>	
Administration	6 500
CRE – Provincial	54 200
CRE – Municipal	2 000
CRE – Scolaire	1 300
<b>TOTAL</b>	<b>64 000</b>

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Élément 02 Commission de la représentation électorale
<b>Fonctionnement</b>	
Frais de déplacement	5 100
Contrats de services professionnels	22 200
Contrats de nature technique	36 200
Location de biens meubles	0
Fournitures et autres dépenses	500
<b>TOTAL</b>	<b>64 000</b>

Budget d'investissements (supercatégorie)	Élément 02
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>



## Section 2.1 Comparaison entre les prévisions budgétaires 2010-2011 et les dépenses estimées au 31 mars 2011 (élément 02)

**D**ans les tableaux qui suivent, nous trouvons une ventilation des prévisions budgétaires et des dépenses estimées pour l'élément 02 – Commission de la représentation électorale du Programme 03 – Administration du système électoral.

Les dépenses estimées au 31 mars 2011 sont inférieures de 505 \$ aux prévisions budgétaires de 2010-2011 qui étaient de 64 505 \$ (réf. page 16).

## Section 2.1

### Comparaison entre les prévisions budgétaires 2010-2011 et les dépenses estimées au 31 mars 2011

#### Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Prévisions budgétaires 2010-2011 ①	Dépenses estimées au 31 mars 2011 ②	Écarts ① - ②
<b>Commission de la représentation électorale</b>			
Administration	6 205	6 500	(295)
CRE – Provincial	0	54 200	(54 200)
CRE – Municipal	0	2 000	(2 000)
CRE – Scolaire	58 300	1 300	57 000
<b>TOTAL</b>	<b>64 505</b>	<b>64 000</b>	<b>505</b>

Budget des dépenses (supercatégories et catégories de dépenses)	Prévisions budgétaires 2010-2011 ①	Dépenses estimées au 31 mars 2011 ②	Écarts ① - ②
<b>Fonctionnement</b>			
Frais de déplacement	7 805	5 100	2 705
Contrats de services professionnels	32 200	22 200	10 000
Contrats de nature technique	24 500	36 200	(11 700)
Location de biens meubles	0	0	0
Fournitures et autres dépenses	0	500	(500)
<b>TOTAL</b>	<b>64 505</b>	<b>64 000</b>	<b>505</b>

Budget d'investissements (supercatégorie)	①	②	① - ②
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Écarts
<b>Commission de la représentation électorale</b>	
Administration	(295)
CRE – Provincial	(54 200)
CRE – Municipal	(2 000)

## Notes explicatives

**Administration (295 \$)**

Les dépenses de l'année 2010-2011 couvrent les frais de déplacement et de jetons de présence des commissaires (3 500 \$) et les frais d'impression du Rapport annuel de la CRE (2 100 \$).

L'écart est non significatif.

**CRE – Provincial (54 200 \$)**

Les travaux de la CRE – Provincial consistent à effectuer la délimitation des circonscriptions électorales provinciales.

La dépense de l'exercice 2010-2011 est reliée aux jetons de présence et aux frais de déplacement des commissaires (7 700 \$) ainsi qu'aux frais de traduction et d'impression du second rapport (document et carte) (43 000 \$) qui aurait dû être déposé à l'Assemblée nationale n'eut été de la suspension de la délimitation des circonscriptions électorales par le projet de loi n° 132, Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales.

**CRE – Municipal (2 000 \$)**

Les travaux de la CRE – Municipal consistent à approuver les travaux de division du territoire municipal en districts électoraux.

Les dépenses de 2010-2011 sont reliées à une assemblée de la CRE portant sur la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

## Section 2.1

### Comparaison entre les prévisions budgétaires 2010-2011 et les dépenses estimées au 31 mars 2011

#### Élément 02 – Commission de la représentation électorale

Budget des dépenses	Écarts
<b>Commission de la représentation électorale</b>	
CRE – Scolaire	57 000
<b>TOTAL</b>	<b>505</b>

#### Notes explicatives

**CRE – Scolaire 57 000 \$**

Les travaux de la CRE – Scolaire consistent à valider le découpage du territoire des commissions scolaires en circonscriptions électorales.

Les dépenses de 2010-2011 sont reliées aux travaux de la CRE portant sur la Loi sur les élections scolaires.

Les travaux prévus pour l'exercice 2011-2012 n'ont pas été effectués, compte tenu de l'adoption, le 9 juin 2010, du projet de loi n° 86, Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011.

De plus, la mise à jour du site Web « Élections scolaires » n'a pas été effectuée.